



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**N° 2025-04-01/53**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

•••

**SEANCE**  
**DU 1 AVRIL 2025**

•••

L'An deux mille vingt-cinq, le 01 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 25 mars 2025, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Christian Ronné, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, Mme HANNE Nadine, M ROUSSEL Cédric, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie, M CONFAIS Stéphane, M TANGUY Martial, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, Mme FURON Chantal, Mme CASTELNAU Caroline, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, M CORNE Laurent, M ZAYANI Abdé, M MAILLARD Jean-Marie, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane,  
Monsieur CORREA Thierry suppléant(e) de SUPPLICIAU Bruno.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Rosine MARTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Olivier VERMEULIN, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Madame Sophie BERTIN, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à

Monsieur Noel GRIPPON, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Richard FINIX, Monsieur Jacky JARRY a donné pouvoir à Monsieur Marc MORILLON,

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Madame DURANTON Nicole, Monsieur ROYOUX Claude, Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle, Monsieur MAMMERI Rachid, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur AUVRAY Bruno, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame RIVIERE Eveline,



Accusé de réception

Date de télétransmission : .

Date de réception préfecture : .

Date d'affichage :

08/04/25.



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## FINANCES

### Budget primitif 2025

Après avoir entendu, le Vice-président de la Commission Finances, précisant que le Budget est présenté par chapitre et article, le Président ouvre le débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires,

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget primitif 2025, arrêté à la somme, de 500 252 387 € se répartissant comme suit :

EN EUROS	SECTION	SECTION	TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL	188 606 638	125 672 215	314 278 853
SERVICE DES EAUX	36 221 170	17 946 195	54 167 365
SERVICE ASSAINISSEMENT	42 005 418	14 962 551	56 967 969
SPANC	488 766	978 763	1 467 529
MOBILITES	18 555 634	21 514 041	40 069 674
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	4 552 379	467 454	5 019 833
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)</b>	<b>290 430 004</b>	<b>181 541 219</b>	<b>471 971 224</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES HTVA</b>	<b>10 150 038</b>	<b>4 525 352</b>	<b>14 675 390</b>
ZAC DU LONG BUISSON 3	6 132 125	2 552 922	8 685 047
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 974 603	1 928 751	5 903 354
ZA GAUVILLE PARVILLE	43 311	43 678	86 989
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>	<b>8 053 402</b>	<b>5 552 372</b>	<b>13 605 774</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	8 053 402	5 552 372	13 605 774
<b>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</b>	<b>18 203 440</b>	<b>10 077 724</b>	<b>28 281 164</b>
<b>TOTAUX (résultats et RAR inclus)</b>	<b>308 633 445</b>	<b>191 618 943</b>	<b>500 252 387</b>

Avis favorable de la commission Finances (06/03/25)

À LA MAJORITÉ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND



Conseil communautaire du 1 avril 2025



## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de l'établissement public.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- Investissements élevés en faveur de l'attractivité du territoire
- Soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

**Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :**

Section de fonctionnement	191 618 943 euros
Section d'investissement	308 633 445 euros
<b>Total</b>	<b>500 252 387 euros</b>

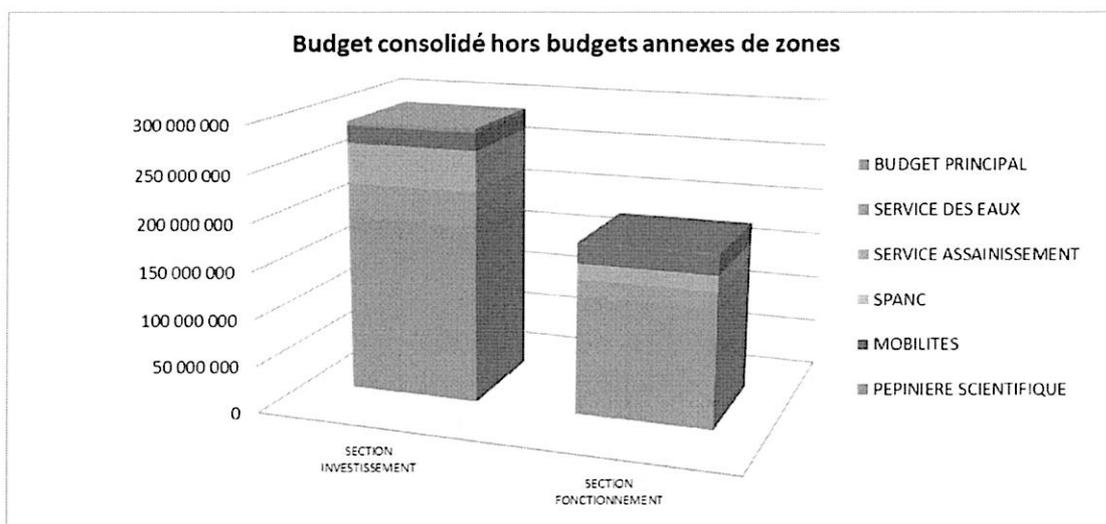
EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	188 606 638	125 672 215	314 278 853
SERVICE DES EAUX	36 221 170	17 946 195	54 167 365
SERVICE ASSAINISSEMENT	42 005 418	14 962 551	56 967 969
SPANC	488 766	978 763	1 467 529
MOBILITES	18 555 634	21 514 041	40 069 674
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	4 552 379	467 454	5 019 833
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)</b>	<b>290 430 004</b>	<b>181 541 219</b>	<b>471 971 224</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES HTVA</b>	<b>10 150 038</b>	<b>4 525 352</b>	<b>14 675 390</b>
ZAC DU LONG BUISSON 3	6 132 125	2 552 922	8 685 047
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 974 603	1 928 751	5 903 354
ZA GAUVILLE PARVILLE	43 311	43 678	86 989
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>	<b>8 053 402</b>	<b>5 552 372</b>	<b>13 605 774</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	8 053 402	5 552 372	13 605 774
<b>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</b>	<b>18 203 440</b>	<b>10 077 724</b>	<b>28 281 164</b>
<b>TOTAUX (résultats et RAR inclus)</b>	<b>308 633 445</b>	<b>191 618 943</b>	<b>500 252 387</b>

Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « ressources » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique...), les moyens administratifs (locaux, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes qui conformément à l'article L2224-11 du GCT sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial: l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC. Ces trois budgets doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues des usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services ressources réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement mobilité dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de 4 budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières règlementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude. 2 budgets ont été clôturés au 31/12/2024.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 290 430 k€ en investissement (212 237 k€ en 2024) et 181 541 k€ en fonctionnement (178 246 k€ en 2024).

EN EUROS	SECTION	SECTION	TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL	188 606 638	125 672 215	314 278 853
SERVICE DES EAUX	36 221 170	17 946 195	54 167 365
SERVICE ASSAINISSEMENT	42 005 418	14 962 551	56 967 969
SPANC	488 766	978 763	1 467 529
MOBILITES	18 555 634	21 514 041	40 069 674
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	4 552 379	467 454	5 019 833
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)</b>	<b>290 430 004</b>	<b>181 541 219</b>	<b>471 971 224</b>



## Les résultats 2024

Les résultats 2024 sont repris de manière anticipée dans les budgets primitifs suivants. Les montants sont validés par le comptable public et donc définitifs :

EN EUROS	Fonctionnement				Investissement			Total	Solde des RAR	Résultat CFU
	RÉSULTAT de fonctionnement 2024	Résultat des années antérieures	Résultat fonctionnement cumulé 2024	Variation 2024/2023	RÉSULTAT d'investissement 2024	Résultat des années antérieures	Résultat cumulé d'investissement 2024			
Budget principal	8 850 904,32	18 028 384,80	26 879 289,12	49%	10 880 469,93	1 128 561,26	9 751 908,67	36 631 197,79	14 596 377,41	22 034 820,38
Eau	187 170,30	2 248 313,96	2 435 484,26	8%	2 162 410,12	2 959 116,57	796 706,45	3 232 190,71	922 022,57	2 310 168,14
Assainissement	355 572,38	86 586,89	442 159,27	411%	1 204 752,70	4 241 510,99	5 446 263,69	5 888 422,96	5 626 598,85	261 824,11
SPANC	106 530,26	330 098,88	436 629,14	32%	5 800,19	58 968,34	53 168,15	489 797,29	26 542,70	463 254,59
MOBILITES	397 182,38	570 453,05	173 270,67	-70%	4 892,93	1 073 262,10	1 068 369,17	1 241 639,84	850 713,53	390 926,31
ECO (croix prunelle)	69 150,57	1 116 563,59	1 047 413,02	-6%	215 576,19	170 987,75	44 588,44	1 092 001,46	-	1 092 001,46
Pépinière	9 206,33	23 167,66	32 373,99	40%	37 975,20	301 810,35	263 835,15	231 461,16	1 750,00	229 711,16
Sous-total HORS ZA	9 024 637,98	22 357 233,51	31 381 871,49	40%	10 089 720,38	7 335 119,34	17 424 839,72	48 806 711,21	22 024 005,06	26 782 706,15
Les Surettes	657 807,79	613 132,27	1 270 940,06	107%	897 241,92	3 007 220,85	3 904 462,77	2 633 522,71	20 130,16	2 653 652,87
Miserey	569 936,22	569 936,22	-	-100%	943 166,50	943 166,50	-	-	-	-
Vallon Fleuri	4 455 926,98	195 079,82	4 651 006,80	2284%	4 483 517,25	3 283 300,06	7 766 817,31	3 115 810,51	7 000,00	3 122 810,51
Gauville Parville	2 341,20	12 423,24	14 764,44	19%	-	18 246,63	18 246,63	3 482,19	-	3 482,19
Marcilly	1 122 316,43	1 124 747,72	2 421,29	-100%	466 611,36	463 637,21	2 974,15	5 395,44	-	5 395,44
Long buisson 3	2 248 680,00	4 237,10	2 252 917,10	53071%	-	5 832 119,51	5 832 119,51	3 579 202,41	-	3 579 202,41
Sous-total ZA	5 672 493,32	2 519 556,37	8 192 049,69	225%	3 970 981,31	13 547 690,76	17 518 672,07	9 326 622,38	27 130,16	9 353 752,54
<b>TOTAL</b>	<b>14 697 131,30</b>	<b>24 876 789,88</b>	<b>39 573 921,18</b>	<b>59%</b>	<b>6 118 739,07</b>	<b>6 212 571,42</b>	<b>93 832,35</b>	<b>39 480 088,83</b>	<b>22 051 135,22</b>	<b>17 428 953,61</b>

C'est lors du vote du compte financier unique en juin prochain que les résultats 2024 seront présentés de manière détaillée.

Compte tenu de la clôture des budgets annexes Croix prunelle, Miserey et Marcilly au 31 décembre 2024, les résultats seront inclus au budget principal EPN en 2025 conformément au tableau ci-dessous :

	PRINCIPAL	Croix prunelle	Miserey	Marcilly	total Budget Principal
Résultat de fonctionnement	26 879 289,12 €	1 047 413,02 €	- €	2 421,29 €	27 929 123,43 €
Résultat d'investissement	9 751 908,67 €	44 588,44 €	- €	2 974,15 €	9 799 471,26 €
Solde des restes à réaliser	- 14 596 377,41 €	- €	- €	- €	- 14 596 377,41 €
Résultat d'investissement + solde des restes à réaliser					- 4 796 906,15 €
Affectation au 1068					4 796 906,15 €
Affectation au 002					23 132 217,28 €
Résultat d'investissement (001)					9 799 471,26 €

# 1 Budget Principal

## 1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	60 276 704 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	6 101 410 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	19 576 100 €
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>34 599 194 €</b>
remboursement du capital de la dette	10 113 434 €
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>44 712 628 €</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

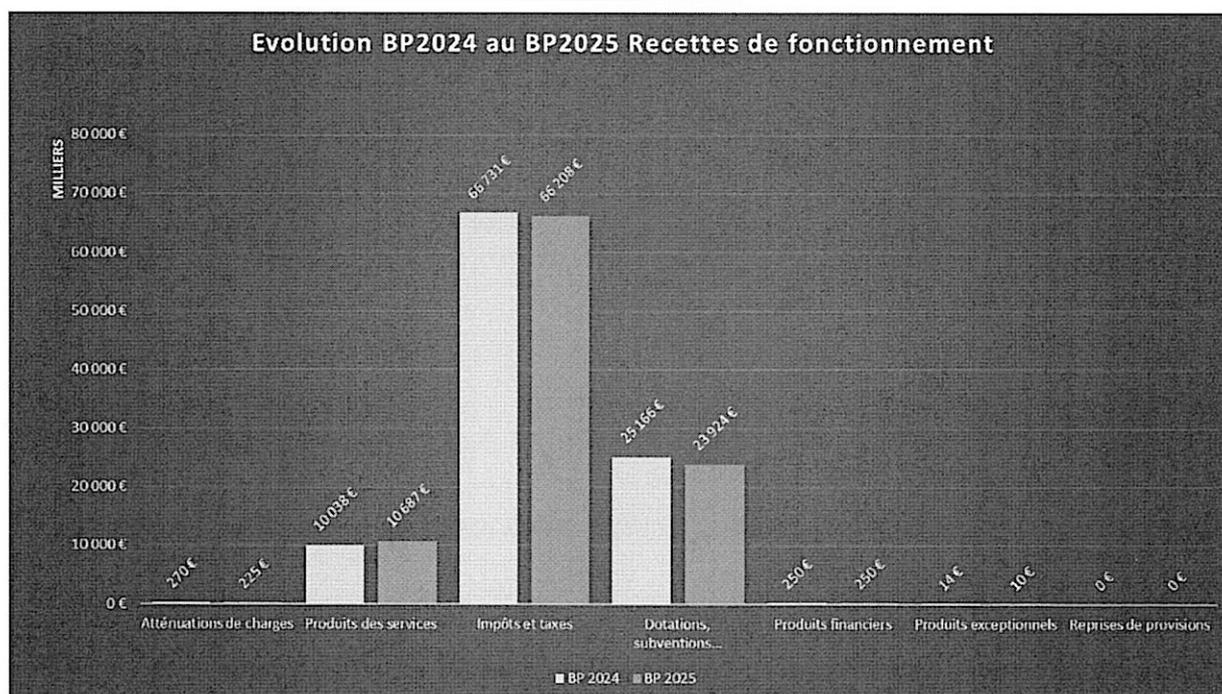
Recettes réelles de fonctionnement	124 972 215 €
Dépenses réelles de fonctionnement	91 402 506 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>33 569 709 €</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	11 142 919 €

### Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	7 751 400 €
<i>virement complémentaire</i>	25 818 309 €

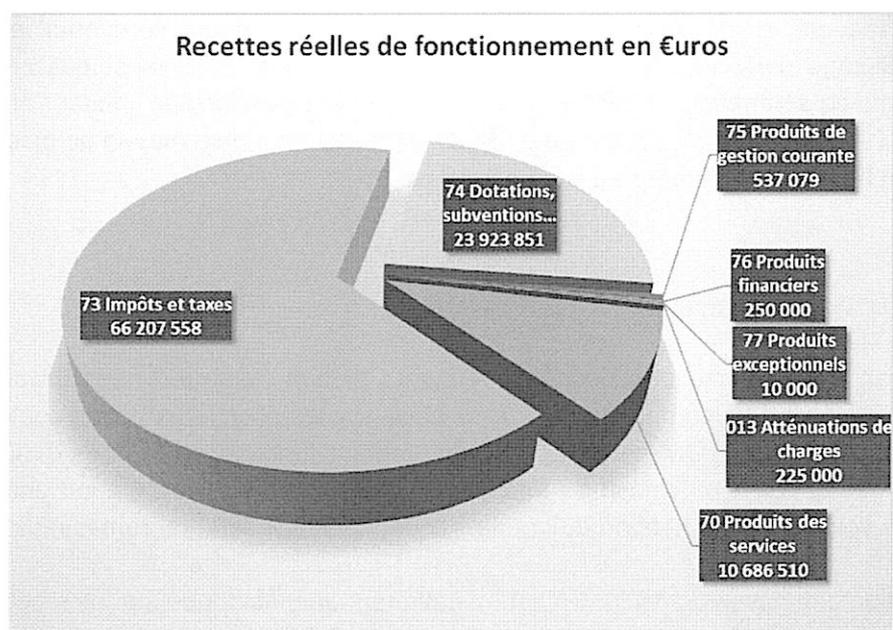
## 1.2 La section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal baissent de 749 k€ soit 0,73 %. Cette baisse s'explique notamment par une baisse des recettes fiscales à hauteur de 523 k€ et par l'existence au BP2024 d'une recette exceptionnelle inscrite au chapitre 74 et versée par Mac Arthur pour le développement économique de l'agglomération.

<b>Recettes réelles</b>					
Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation	% de variation
013	Atténuations de charges	270 000	225 000	- 45 000	-16,67%
70	Produits des services	10 038 458	10 686 510	648 052	6,46%
73	Impôts et taxes	66 730 593	66 207 558	- 523 035	-0,78%
74	Dotations, subventions...	25 165 714	23 923 851	- 1 241 863	-4,93%
75	Produits de gestion courante	120 380	537 079	416 699	346,15%
76	Produits financiers	250 000	250 000	-	0,00%
77	Produits exceptionnels	14 000	10 000	- 4 000	-28,57%
78	Reprises de provisions	-	-	-	
<b>Total</b>		<b>102 589 145</b>	<b>101 839 998</b>	<b>- 749 147</b>	<b>-0,73%</b>



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 90 131 k€ soit 88,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

#### 1.2.1.1 *Produits de fiscalité*

M57	73 IMPOTS ET TAXES (en K€)	BP 2024	BP 2025
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	16 286	16 431
73113	TASCOM	1 585	1 805
73114	IFER	433	465
73118	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	69	0
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	18 748	19 062
73136	TAXE GEMAPI	1 831	1 831
7328/731428	TICPE - AUTRES	42	0
731721	TAXE DE SEJOUR	180	114
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12	12
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 720	5 720
732221	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 372	1 323
7323	REVERSEMENT DU PRÉLÈVEMENT SUR LES JEUX ET LES PAR	7	7
7351	FRACTION COMPENSATOIRE TFPB ET TH	13 749	12 933
73112/7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	6 649	6 455
7358	AUTRES	49	49
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>66 731</b>	<b>66 208</b>

#### 1.2.1.1.1 Les contributions directes

L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, THRS repose sur un coefficient de revalorisation forfaitaire de +1,7 % (inflation estimée par l'indice de novembre 2024 des prix à la consommation harmonisé (IPCH)).

Les taux de fiscalité 2025 sont identiques aux taux votés en 2024 :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe sur le Foncier bâti	3,86 %	3,86 %
Taxe sur le Foncier non bâti	9,57 %	9,57 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	11,42 %	11,42 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,46 %	25,46 %

Le fonds de réserve, a été transformé à la suite de l'amendement sénatorial, en « DILICO », dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités. EPN n'est pas concerné par le DILICO car l'indice synthétique mettant en jeu le potentiel financier par habitant et le revenu par habitant EPN (dans un ratio 75/25) est de 0.99 par rapport à un indice moyen du bloc de collectivité concerné dont l'éligibilité est supérieure à un seuil de 1,1.

#### 1.2.1.1.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM finance la collecte des déchets ménagers et non ménagers. Les propriétaires et les usagers d'une propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties sont assujettis à la TEOM. La cotisation de TEOM acquittée est uniquement fonction du taux de TEOM voté par la collectivité et des bases d'imposition du foncier bâti. Il n'y a donc aucun rapport entre la cotisation acquittée et le volume de déchets produit ou la fréquence d'utilisation du ramassage.

La revalorisation des bases de 1,7% (IPCH) a également une incidence sur les recettes de TEOM.

C'est avec un taux identique à celui voté en 2024 (14,38%) que les recettes de TEOM ont été estimées au BP 2025.

#### 1.2.1.1.3 Le fonds national de garantie individuelle de ressources

**FNGIR** (fonds national de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2025 est stable par rapport à celui de 2024.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

#### 1.2.1.1.4 La fraction de TVA

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, l'EPCI ne perçoit plus de TH sur les résidences principales. Cette perte de recettes est compensée par l'Etat via le versement mensuel d'une fraction de TVA.

Il s'agit d'une recette qui jusqu'en 2024 était dynamique. Cependant, la loi de finance de 2025 acte le fait de figer pour 2025 le montant de compensation accordé. C'est donc le montant définitif perçu en 2024 qui est inscrit en 2025. Ceci représente une baisse de 815 k€ par rapport au BP2024. En effet, le dynamisme de cette recette au BP2024, fondée sur les estimations de l'Etat, avait été surestimé.

#### 1.2.1.2 *Dotations, subventions et participations*

**Le chapitre 74 « Dotations, Subventions »** s'élève à 23 924 k€ et se compose principalement de :

M57	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (en K€)	BP 2024	BP 2025
747888	AUTRES ORGANISMES	4 300	4 994
741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 422	2 679
741126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	9 853	9 480
744	FCTVA	125	125
748312	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 051	2 253
74832	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	2 201	2 436
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	209	397
74	AUTRES DOTATIONS	3 005	1 561
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>25 166</b>	<b>23 924</b>

La dotation d'intercommunalité devrait passer de 2 422 k€ au BP 2024 à 2 679 k€ en 2025 (montant notifié en 2024).

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant devrait baisser passant, de 3 051 k€ au BP 2024 à 2 253 k€ au BP 2025 (montant notifié en 2024).

Suite au vote de la loi de finance, le projet de budget est établi comme suit :

- la dotation de la compensation part salaire, devrait baisser passant de 9 853 k€ au BP 2024 à 9 480k€ au BP 2025,
- les allocations compensatrices passeraient de 2 410 k€ au BP 2024 à 2 833 k€ en 2025 (montant notifié en 2024).

Les autres dotations pour un montant de 1 561 k€ sont notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	100 000 €
CITE EDUCATIVE	51 625 €
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	119 040 €
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	3 200 €
COHESION SOCIALE	113 000 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	30 000 €
EMPLOI	184 510 €
SPORT (Hippodrome, Sicosse)	216 825 €
MUSEE	68 410 €
EVENEMENTIEL	83 500 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	125 680 €
RESSOURCES HUMAINES	12 600 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	143 300 €
PREVENTION SURETE/GENS DU VOYAGE	22 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9 000 €
PLUVIAL	31 477 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5 000 €
TRAITEMENT DES DECHETS	94 000 €
PROPRETE	148 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 561 167 €</b>

### 1.2.1.3 Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles, hors résultat, s'élèvent à 11 708 k€ et se déclinent de la façon suivante :

**Le Chapitre 70 « Produits des services »** est évalué à 10 686 k€ et augmente de 648 k€ entre 2024 et 2025

Gestionnaire	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation
	Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien, pluvial/Gémapi)	400 141	376 995	- 23 146
CRECHE	Petite enfance : Redevances et droits des services	963 200	1 058 600	95 400
CULTURE	Culture : Redevances et droits des services à caractère social	147 200	139 900	- 7 300
CSAL	Entrées et abonnements (événementiel)	76 000	90 000	14 000
SPORT	Entrées et abonnements (hippodrome et piscine)	312 500	312 600	100
SANTE	Recettes issues de l'activité du doctobus	110 187	190 000	79 813
RHUMAINE	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	5 796 100	6 097 119	301 019
ENVIRONNEMENT	Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	610 000	650 000	40 000
ENVIRONNEMENT	Redevance pour enlèvement des déchets industriels	110 000	153 000	43 000
ENVIRONNEMENT	Refacturation garage	660 000	712 000	52 000
ENVIRONNEMENT	Revente de composteurs aux particuliers	15 000	80 000	65 000
FINANCE -	Refacturation des frais de gestion aux budgets annexes	805 000	778 540	- 26 460
EMPL	Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépète service emploi/insertion)	4 000	1 500	- 2 500
PREVENTION SURETE	Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage)	10 000	1 256	- 8 744
TOURISME	Autres produits des services (tourisme)	19 130	45 000	25 870
	<b>total</b>	<b>10 038 458</b>	<b>10 686 510</b>	<b>648 052</b>

La hausse constatée est notamment liée à une nouvelle ventilation de la refacturation de la masse salariale du budget principal à la Ville d'Evreux et aux budgets annexes. Par ailleurs, une hausse des recettes suivantes est prévue au cours de l'exercice 2025 : recettes du Doctobus, recettes des crèches, et ventes de composteurs aux particuliers.

**Le chapitre 013 « Atténuations de charges »** s'élève à 225 k€ et concerne essentiellement les indemnités journalières et le financement des adultes relais. Ce dernier est en baisse de 45 k€ par rapport au BP 2024.

**Le chapitre 75 « Produits de gestion courante »** en hausse de 417 k€ s'élève à 537 k€ dont notamment :

- 125,6 k€ de revenus des immeubles,
- 5 k€ de participation CAF au soutien à la Convention Territoriale Globale,
- 13,2 k€ de redevance versées par les fermiers et concessionnaires,
- 109,8 k€ de refacturation de charges locatives dont IFSI, SIVU la clé des champs, la pépite, PSLA, SMABI...
- 30 k€ de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service voirie,
- 5 k€ de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare
- 230 k€ d'apurement de rattachement des engagements de dépenses,

**Le chapitre 76 « Produits financiers »** est estimé à 250 k€ et correspond à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2024 attachée à la participation au capital de la SPL Transurbain.

**Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »** est estimé à 10 k€ pour des annulations de mandats sur exercice antérieur.

Il n'y a pas de provision à reprendre sur le BP 2025 (**chapitre 78**).

#### *1.2.1.4 Les recettes d'ordre*

Les recettes d'ordre s'élèvent à 700 k€ :

- 400 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 300 k€ au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aides à la pierre),

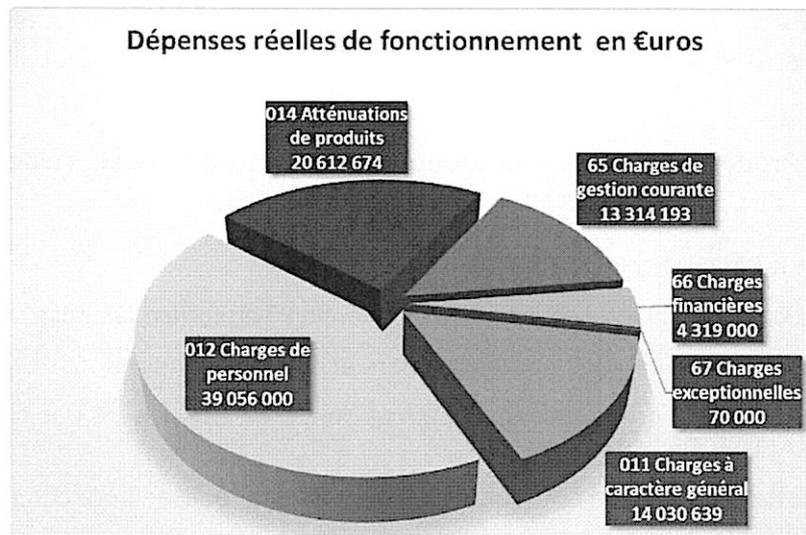
#### *1.2.1.5 La reprise anticipée des résultats 2024*

Avec un vote du budget primitif en avril, EPN va pouvoir reprendre de manière anticipée les résultats 2024.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement s'élève à 23 132 217,28 €. Il tient compte de l'intégration des résultats des budgets de zones clôturés (cf tableau des résultats 2024).

### **1.2.2 Les dépenses de fonctionnement**

Elles se répartissent de la façon suivante :



**Le chapitre 014 – Atténuations de produits :**

Il s'agit pour l'essentiel des reversements aux communes. Les reversements aux communes incluent les attributions de compensation (AC) versées ainsi que la dotation de solidarité communautaire (DSC).

En 2025, le montant provisoire des AC est inscrit pour 19 902 k€. Ce montant sera revu ultérieurement au cours de l'exercice 2025 après la validation par la CLECT de l'incidence du transfert de la compétence « réseau de chaleur urbain » approuvé par le Conseil Communautaire d'octobre 2024.

Compte tenu de la progression des recettes fiscales économiques d'EPN entre 2023 et 2024, et de l'existence d'un contrat de ville sans pacte fiscal, la ville d'Evreux devrait percevoir une DSC au minimum égale à 50% de la hausse des recettes fiscales économiques soit 267 k€. Cela conduit à fixer l'enveloppe de DSC de 2025 à 569 k€.

Le **chapitre 011, charges à caractère général**, s'élève à 14 031 k€ (+3,85% soit +520 k€).

		2024	2025	Variation	%
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	198 400	205 000	6 600	3%
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 176 000	1 371 500	195 500	17%
60613	CHAUFFAGE URBAIN	190 000	240 000	50 000	26%
60618	AUTRE FOURNITURES NON STOCKABLES	720 000	270 000	- 450 000	-63%
60621	COMBUSTIBLES	3 000	3 550	550	18%
60622	CARBURANTS	1 250 300	1 100 000	- 150 300	-12%
60623	ALIMENTATION	111 602	90 064	- 21 538	-19%
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	-	17 700	17 700	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	26 780	189 847	163 067	609%
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	29 335	57 625	28 290	96%
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	51 260	351 502	300 242	586%
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	255 406	238 167	- 17 239	-7%
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	35 700	36 650	950	3%
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	28 550	29 750	1 200	4%
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	7 015	6 675	- 340	-5%
60661	MEDICAMENTS	3 222	250	- 2 972	-92%
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	3 989	3 008	- 981	-25%
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 000	3 500	- 500	-13%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	782 527	604 450	- 178 077	-23%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 106 000	2 150 675	44 675	2%
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	34 900	39 933	5 033	14%
61351	LOCATION MATERIEL ROULANT	7 000	2 000	- 5 000	-71%
61358	AUTRES LOCATION MOBILIERES	172 050	265 600	93 550	54%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	12 800	13 005	205	2%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION DE TERRAINS	30 000	324 000	294 000	980%
615221	BATIMENTS PUBLICS	20 500	14 000	- 6 500	-32%
615228	AUTRES BATIMENTS	24 700	27 900	3 200	13%
615231	VOIRIES	696 300	486 512	- 209 788	-30%
615232	RESEAUX	151 500	152 500	1 000	1%
61551	MATERIEL ROULANT	333 100	332 600	- 500	0%
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	41 361	40 910	- 451	-1%
6156	MAINTENANCE	919 835	1 202 200	282 365	31%
6161	MULTIRISQUES	665 500	617 100	- 48 400	-7%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	600	-	- 600	-100%
617	ETUDES ET RECHERCHES	175 844	106 000	- 69 844	-40%
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	15 178	12 750	- 2 428	-16%
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	90 400	117 800	27 400	30%
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	-	10 300	10 300	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	472 566	474 829	2 263	0%
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	159 032	198 600	39 568	25%
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	17 400	50 600	33 200	191%
6228	DIVERS	7 500	18 300	10 800	144%
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	70 605	44 760	- 25 845	-37%
6232	FETES ET CEREMONIES	112 600	96 256	- 16 344	-15%
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	7 200	7 000	- 200	-3%
6234	RECEPTIONS	3 700	3 500	- 200	-5%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	233 765	217 588	- 16 177	-7%
6238	IMPRESSIONS	1 100	1 290	190	17%
6241	TRANSPORTS DE BIENS	3 400	12 000	8 600	253%
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES	-	4 000	4 000	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	25 445	23 000	- 2 445	-10%
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20 000	21 000	1 000	5%
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	19 000	19 810	810	4%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	244 568	240 240	- 4 328	-2%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	35 000	30 000	- 5 000	-14%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	98 280	118 743	20 463	21%
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	-	75 000	75 000	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	205 437	213 100	7 663	4%
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	419 000	401 000	- 18 000	-4%
62878	A DES TIERS	795 000	880 000	85 000	11%
63512	TAXES FONCIERES	158 750	128 000	- 30 750	-19%
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	15 000	15 000	-	0%
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	11 632	2 000	- 9 632	-83%
Total des charges à caractère générale		13 510 634	14 030 639	520 005	4%

Cette hausse des charges à caractère général est la résultante des variations suivantes :

- Les charges d'électricité (nature 60612) : + 195,5 k€ en raison notamment de l'effet cumulé de la hausse du prix de l'électricité (nouveau marché SIEGE depuis 2024) et de l'arrêt du dispositif de coupure de nuit sur les zones d'activité EPN +65 k€.
- Les charges d'énergie (nature 60618) : - 450 k€. Des régularisations ont été faites en 2024 et le montant du BP 2025 a été ajusté sur le réel consommé. D'autre part, plusieurs bâtiments ont été raccordés au réseau de chauffage urbain et l'inscription a été transférée à la nature 60613 pour 50k€.
- Les charges de carburant (nature 60622) : - 150 k€ le montant a été ajusté à la consommation réelle de 2024.
- Les fournitures non stockées (nature 60628) : +163 k€. Il s'agit d'un transfert de lignes. Auparavant pour le service garage les inscriptions de fournitures de pièces étaient inscrites à la nature 6068, en 2025, elles sont inscrites pour partie en 60628 (150k€).
- Les fournitures de petits équipements (nature 60632) : +300k€. Il s'agit principalement de transfert de lignes de la nature 6068 du service garage (240k€) et du service des déchets pour l'achat de sacs de déchets verts et housses sacs biodégradables (25k€).
- Les autres matières et fournitures (nature 6068) : -178k€. Il s'agit principalement de transfert de lignes vers la nature 60628 et 60632. D'autre part, dans la cadre de la mise en œuvre de la gestion des bio déchets, il est prévu d'acheter 200k€ de composteurs.
- Les autres locations mobilières (nature 61358) : +93,5k€. Dans le cadre de la reprise en régie de la collecte SEPUR, il est prévu de louer des bennes à ordures ménagères jusqu'à la livraison des BOM commandées en cours d'exercice 2024 soit +50k€. Le reste concerne les locations de structures pour l'évènementiel et le festival ça sonne à la porte.
- L'entretien des terrains (nature 61521) : 294k€. Il s'agit de l'entretien des espaces verts de la ZAC du Vallon Fleuri ainsi que des autres espaces verts communautaires et nouveaux sites EPN. Auparavant les crédits étaient inscrits en nature 615231.
- Les frais de maintenance (nature 6156) : +282k€. Hausse des crédits pour 2025 pour la maintenance au service énergie du fait des maintenances triennales et des nouveaux bâtiments EPN (+76k€). Concernant l'informatique, l'augmentation des achats de logiciel entraîne l'augmentation du coût des maintenances informatiques à réaliser (+40k€).
- Les frais d'étude et recherches (natures 617) : - 70 k€ dans le cadre de la convention Mac Arthur (Nouvelle stratégie Evreux Normandie) inscrit en 2024.
- Les frais de gardiennage (nature 6282) : +75 k€ il s'agit des frais de gardiennage de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il s'agit d'un transfert de ligne, auparavant à la nature 611 qui était utilisée.
- Remboursement de frais à des tiers (nature 62878) : +85k€. La hausse correspond à la convention EPN/SITREVA relative aux déchèteries.

**Le chapitre 012** : les dépenses de personnel s'élèvent à 39 056 000 €. Elles correspondent aux refacturations au titre de la mutualisation à hauteur 2 330 800 €, des traitements et charges pour 36 495 200 € et de 230 000 € concernant les autres dépenses (CNAS, et factures de soins).

Pour 2025, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 0.85% soit 311 688 € pour le budget principal EPN. Au global, tous budgets confondus (budget principal, service des eaux, assainissement, mobilité et SPANC), le GVT est porté à hauteur de 340 914 €.

Le chapitre 012 pour l'année 2025 intègre l'augmentation des charges CNRACL sur les effectifs titulaires (soit la majorité des agents), l'augmentation du SMIC depuis le 01/11/2024 de 2% des non titulaires et l'augmentation de 1% pour la contribution employeur maladie pour les titulaires qui passe de 8,88% à 9,88%.

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie maintient ses efforts dans sa gestion contrôlée des effectifs et de la masse salariale. Ces efforts ont été mis à mal par l'augmentation du

point d'indice survenu le 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5% et par les 5 points d'indice supplémentaires octroyés à tous les agents publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'un des objectifs de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie reste identique à celui de l'année dernière. Il est prévu d'utiliser le levier de la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences qui est un outil stratégique majeur pour la collectivité pour répondre au besoin croissant d'optimisation des ressources. Il convenait au préalable d'avoir une vision fiable des effectifs ce qui est désormais chose faite. Il est porté une attention particulière à la formation afin d'adapter les compétences du personnel à un environnement en constante évolution.

**Le chapitre 65, autres charges de gestion courante**, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 13 314 k€.

Ce chapitre est en baisse de 2 145 k€ par rapport au BP2024.

Cette baisse se décompose comme suit :

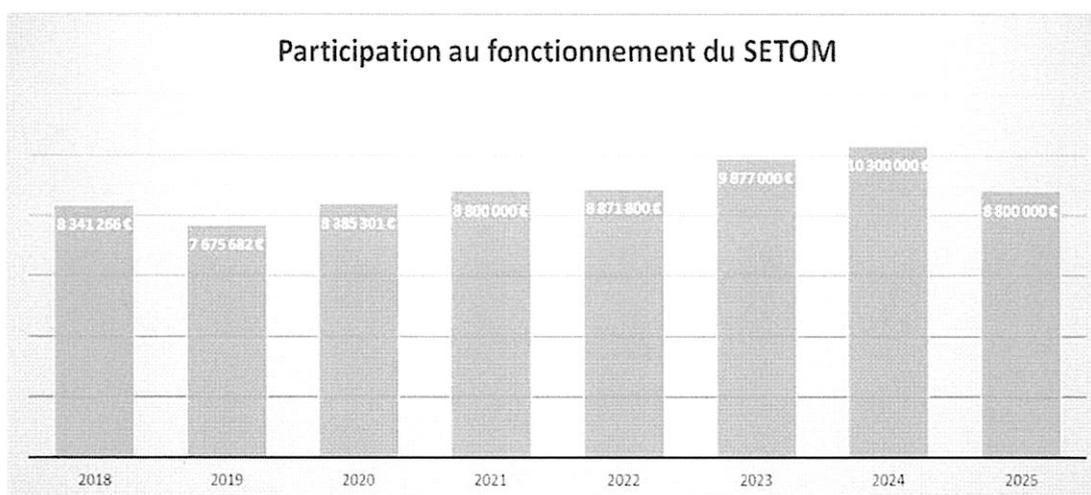
- La contribution au SETOM est réajustée au montant consommé 2024 avec des crédits en baisse de 1 500 k€,
- La subvention d'équilibre à verser au budget Mobilités est à zéro pour 2025 soit une baisse de 1 300 k€.

Cette baisse est compensée par les hausses suivantes :

- L'indemnisation des commerçants du centre-ville suite aux travaux +400 k€
- La subvention aux syndicats GEMAPI est en hausse de +147k€ car en 2024 une partie de la subvention avait été prévue en investissement.

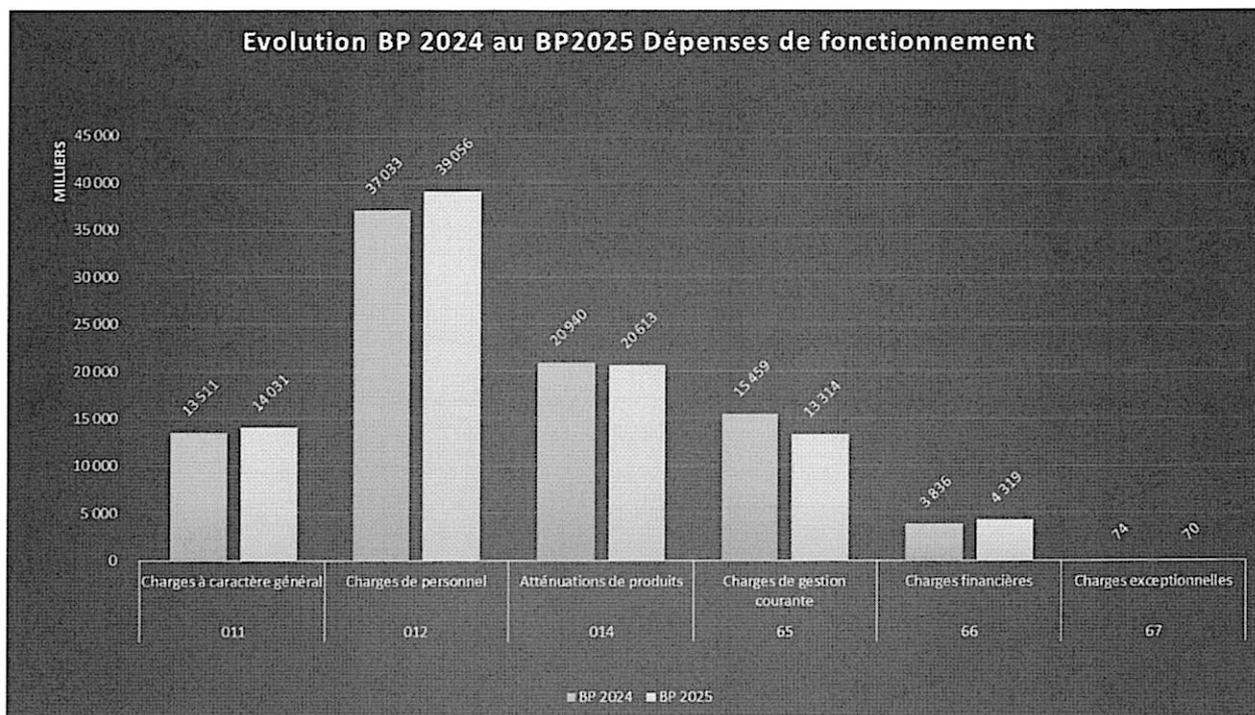
Nature	Libellé	Montant en euros	Poids dans le chapitre en %	Commentaire
653X	INDEMNITES PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	620 210	4,66%	
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	10 000	0,08%	
6542	CREANCES ETEINTES	10 000	0,08%	
65568	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	8 800 000	66,09%	Contribution au SETOM
65574	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	64 000	0,48%	
657341	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	713 000	5,36%	subvention pour le village du sport et les 80 ans de la libération
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	289 708	2,18%	Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI
65736X	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	349 926	2,63%	Subvention en faveur du budget de la pépinière scientifique
657381	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	55 000	0,41%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises
657382	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	809 500	6,08%	- 480 k€ de subvention à l'office du tourisme - 285 k€ de soutien à la formation supérieure - 44,5 k€ de participation au fonds de solidarité logement
65748	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 352 725	10,16%	Dont 100 k€ aide CFE; 229 k€ pour programmation contrat de ville et 408 k€ pour le soutien à l'emploi; 88,5K€ pour le tourisme; 120k€ pour le Tangram, 174,7k€ pour les associations dans le cadre de la programmation CST annuelle
65818	AUTRES	12 260	0,09%	Droits SACEM
6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	15 000	0,11%	Remboursement de la valeur résiduelle de la Fin du marché de location de vêtements de travail
6584	AMENDES FISCALES ET PENALES	180 864	1,36%	Il s'agit des demandes indemnitaires en cours devant le tribunal administratif
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 000	0,24%	franchises d'assurance et apurement des engagements de recette des années antérieures
	<b>total</b>	<b>13 314 193</b>	<b>100,00%</b>	

La participation au fonctionnement du SETOM (8,8 M€) représente 65 % du chapitre.



**Le chapitre 66, charges financières**, est de 4 319 k€, soit une hausse de 483 k€ par rapport au BP 2024 en raison notamment, du recours à l'emprunt en 2024 (cf éléments sur la dette en fin de document).

**Le chapitre 67, charges exceptionnelles**, est de 70 k€, il correspond aux crédits prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.



La comparaison de BP à BP entre les exercices 2024 et 2025 permet au regard de cet histogramme de constater une légère hausse de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal dans un contexte inflationniste.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,61 %, soit moins que l'inflation, passant de 90,9 M€ à 91,4 M€, soit +0,55 M€.

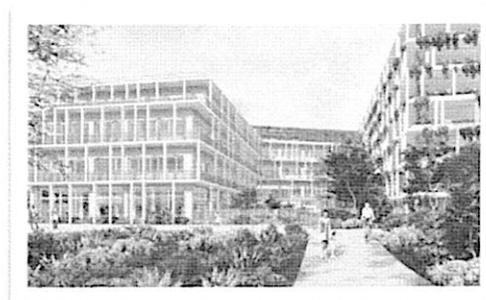
### 1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'EPCI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Le programme d'investissement passe de 40,3 millions d'euros en 2024 à 44,1 millions d'euros en 2025.

Voici les investissements les plus significatifs :

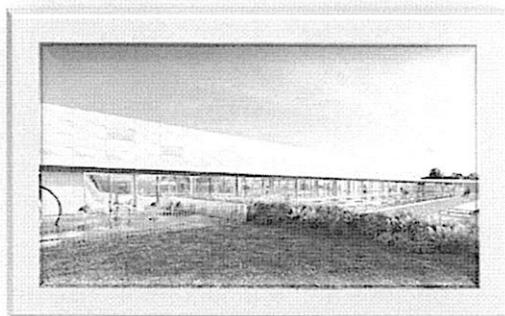
- Ecopoint de Marcilly la Campagne : 640 k€
- Institut de formations en soins infirmiers : 9 030 k€



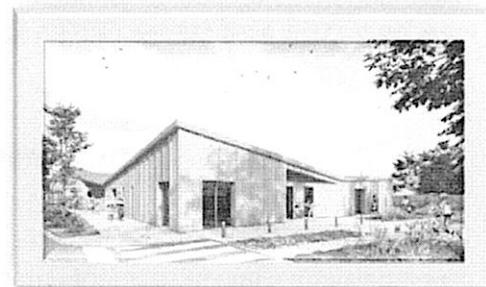
- Aménagement du secteur de la Gare : 1 975 k€ ;



- Travaux de construction du centre aquatique : 11 733 k€



- Pôle petite enfance de Saint André : 1 000 k€



- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires (dont Travaux rue Chartraine pour la voirie et le pluvial) : 6 335 k€;



- Parc central de Nétreville : 800 k€

- Acquisition du bâtiment et travaux pour le PSLA centre : 800 k€

- Fonds de concours Déviation sud-ouest : 1 554 k€



Dans le cadre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur Gauville, restructuration des ouvrages pluviaux sur Evreux (Chartraine, sablonnière, Lafayette, Cités Unies...), travaux sur les ouvrages pluviaux du territoire.

Par ailleurs, EPN affirme sa volonté de soutien au développement des entreprises de son territoire. Ainsi une enveloppe de 526 k€ est prévue afin de venir en aide aux entreprises pour le financement d'investissements sous forme d'avance remboursable et 75 k€ sous forme de subvention pour les projets immobiliers des entreprises du territoire.

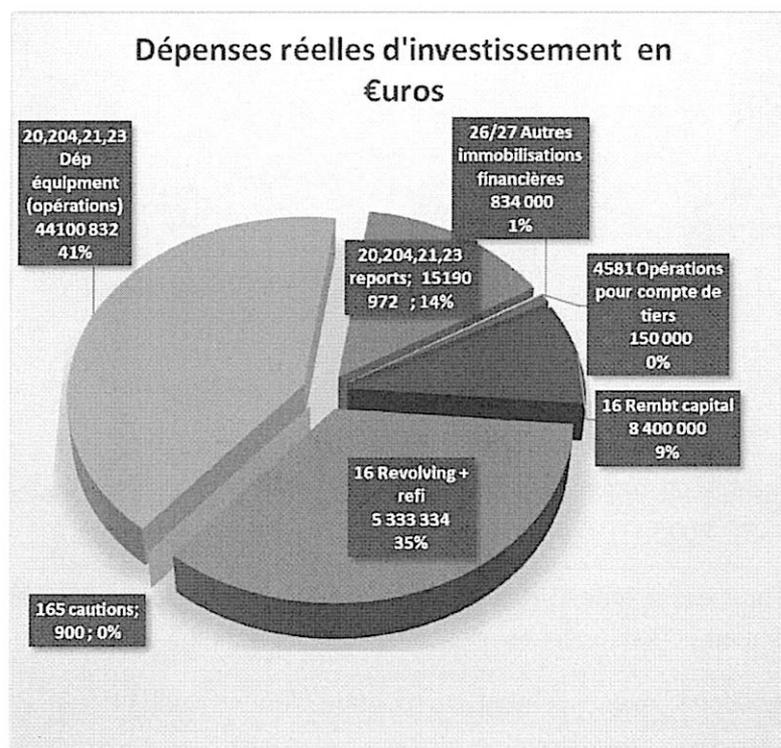
Les montants réels d'investissement hors dette représentent 44 251 k€ de dépenses (hors RAR, chapitre 16, 26 et les avances à la zone d'activité Vallon fleuri au chapitre 27).

Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonds de concours</b>		<b>2 000 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Mise en œuvre des compétences communautaires</b>		<b>39 153 882 €</b>	<b>6 199 184 €</b>
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écalairage public, Marché de performance énergétique sur éclairage, aménagement NPRU Nétreville, travaux rue Chartraine recettes : Subvention Chartraine, rue de l'horloge, Courdemanche	8 620 710 €	685 529 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	1 315 000 €	3 000 €
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages, subventions SMABI, travaux sur le rue Chartraine	867 500 €	25 463 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	1 055 060 €	120 000 €
Emploi	subvention (ADIE/Initiative Eure)	18 000 €	
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise, subvention aux entreprises, étude de développement de l'attractivité économique	621 000 €	172 574 €
Développement touristique	Soutien à l'hébergement touristique, installation de signalétique des voies cyclables traversant EPN, création de boucles vélos	87 000 €	
Enseignement supérieur	Equipement scientifique des laboratoires, équipement en matériel et mobilier pour le campus connecté, partenariat avec PRAXENS	35 000 €	
Planification	frais d'enquête publique et publicité pour les procédures de révision allégée du PLU	20 000 €	
Marketing territorial	Acquisition pour matériel pour participation à des salons	22 000 €	
Mission développement agricole	subvention jardin fertile de Nétreville et démarrage des travaux de l'espace test agricole	72 000 €	
Centre Bourg cœur d'Agglomération	travaux mandat SPL IFSI/parking et projet Gare, Etudes centre bourg Recettes : subvention IFSI et Projet gare	11 064 486 €	2 520 000 €
Commande publique	Publicités marchés publics Recettes : refacturation budgets annexes	76 080 €	12 580 €
Hippodrome	buts de rugby, tondeuse et taille haie	9 000 €	
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	319 586 €	
Contrat local de santé	Aménagement pour Doctobus	3 500 €	
CRD	renouvellement du parc d'instrument (timbales, contrebasses), matériel pour la salle des musiques actuelles et renouvellement de mobilier de la chapelle	26 000 €	
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier pour réserve conditionnement des œuvres en réserve et refonte de la muséographie	11 700 €	2 500 €
Musée d'Evreux	Acquisitions et restauration d'œuvres d'art. restauration de l'orgue, ponçage et cirage des parquets	79 500 €	25 000 €
Opération renouvellement urbain	amélioration du cadre de vie des 3 QPV	2 000 €	
Sports	Travaux et acquisition matériel sportif pour les gymnases	96 500 €	
Piscines	Changement des autolaveuses, vidéoprojecteur, tableau affichage et matériel pour les maitres nageurs sauveteurs	9 910 €	
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau, électrodes pour DAE	30 000 €	
Architecture	Réhabilitation du musée Evreux, Travaux maison petite enfance St André, centre aquatique, étude projet salle de sports, rénovation crèche gravigny Subvention recette pour études et travaux centre aquatique et pole petite enfance Saint André	12 908 000 €	1 781 600 €
Gens du voyage	installation d'un système de contrôle d'accès à l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage à quichainville	24 000 €	
Commerce d'intérêt communautaire	Dispositif ACTe, aide aux communes pour travaux de modernisation des commerces en milieu rural subvention de la région pour les dossiers Acte	120 000 €	60 000 €
Environnement/aménagement urbain paysager	Aménagement parc des abeilles, actions de la trame verte bleue noire, aménagement du parc central de Nétreville, programme de restauration de mares, travaux de sécurisation des sites Recettes fonds verts pour projet cambolle et parc central Nétreville, programme restauration des mares	1 530 350 €	584 750 €
Paysages, nature et Espaces verts	travaux de sécurisation du pont de l'avenue foch et pose de mobilier de sécurité sur la voie verte	70 000 €	
Fibre optique	Poursuite du déploiement fibre optique Recette : subvention Eure Numérique dernier tiers de versement	40 000 €	206 188 €

		Dépenses	Recettes
<b>Etudes et projets</b>		<b>1 263 000 €</b>	<b>1 782 354 €</b>
Action foncière	travaux démolition garage Cambolle par EPFN acquisition terrains nus pôle gare acquisition anciens locaux MGEN pour centre médical centre ville à Gravigny acquisition de terrain nu pour la déchetterie à Saint André de l'Eure études marchés immobiliers résidentiels clotures ganivelle cité Lafayette recettes : cession parc Du Breuil, terrain LB2 et divers terrains	1 138 000 €	1 554 554 €
Etudes et réseaux pluvial	Etude schéma directeur d'eaux pluviales	125 000 €	227 800 €
<b>Moyens des services</b>		<b>2 359 950 €</b>	<b>5 000 €</b>
Administration générale	Acquisition de divers matériels (perforeleur et pavoisement)	2 900 €	
Achats	Renouvellement mobilier administratif pour les services et électroménager pour le service petite enfance (lave linge et sèche ligne)	28 600 €	
Communication	matériel vidéo web et photographique	7 000 €	
DSI	ajout de licences bureautiques, acquisition de PC fixe et portable, tablettes Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services, achat de smartphones	840 950 €	
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste	5 000 €	
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, travaux pour le centre médical centre ville, ateliers Travaux de démolitions de certains bâtiments Travaux d'entretien et de rénovation gymnases, piscines...	670 500 €	
Propreté	Acquisition de matériels (aspirateur à feuille, débroussailleuses) et remplacement du compresseur de l'hydrogommeuse pour la brigade anti tag	32 000 €	
Véhicules, engins, gros matériel, propreté	Acquisition d'un système de lubrifiant et travaux de toiture pour extracteur de fumée. Acquisition de nouveaux véhicules, dont électriques	773 000 €	5 000 €
		<b>44 776 832 €</b>	<b>7 986 538 €</b>

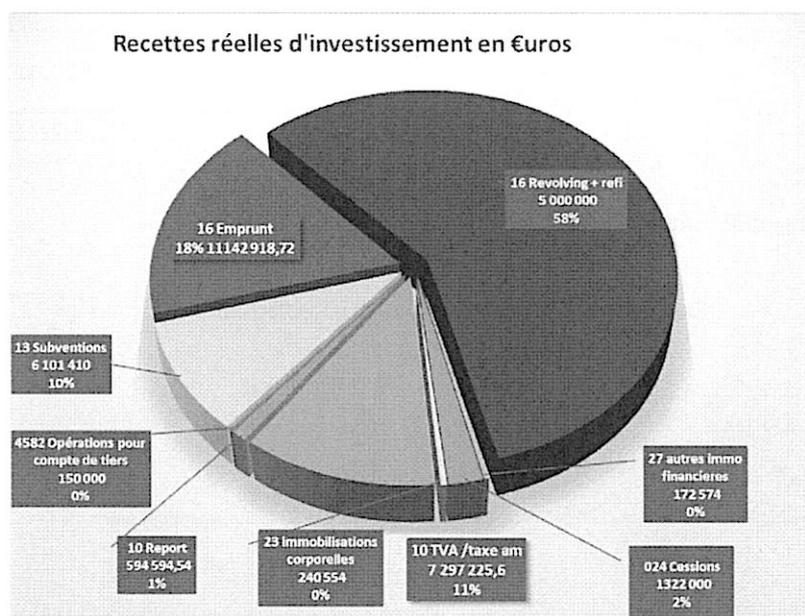
A ces éléments viennent s'ajouter :



## En dépenses :

- Le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 9 780 k€ est (9 216 k€ en 2024).
- Une opération d'ordre de 300 k€ (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération.
- Au titre des travaux en régie 400 k€ ont été inscrits en dépenses d'ordre. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public crée pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.
- 80 511 k€ au chapitre 041 : opérations d'ordre patrimoniale. Ces crédits sont inscrits pour des raisons techniques (en parallèle, une recette de même montant est également inscrite). Ils sont destinés à permettre de régulariser les avances faites à la SPL Aménagement dans le cadre des projets portés par cette dernière (13 000 k€ sont inscrits à cette fin). Par ailleurs, 64 000 k€ sont destinés aux écritures de remboursements anticipés temporaires réalisés dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la dette et de la trésorerie

## En recettes :



Le FCTVA est estimé à 2 500 k€.

Le résultat d'investissement 2024 est un excédent de 9 799 471 €. Il est donc inscrit en recette d'investissement au BP 2025.

L'autofinancement brut est composé des recettes réelles de fonctionnement et de l'excédent de résultat auquel on soustrait les dépenses réelles de fonctionnement, soit un total de 33 570 k€.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 11 143 k€ serait nécessaire.

## 2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Ces budgets annexes, conformément à l'article L2224-11 du CGCT sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. Les budgets de l'eau, l'assainissement collectif et le SPANC doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 27.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

### 2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	9 655 053
Recettes réelles d'investissement	3 091 823
<b>Besoin de financement</b>	<b>6 563 230</b>
Remboursement capital	1 882 730
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>8 445 960</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	17 597 808
Dépenses réelles d'exploitation	12 656 688
<b>Autofinancement brut</b>	<b>4 941 120</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	3 519 840

#### Décomposition de l'autofinancement

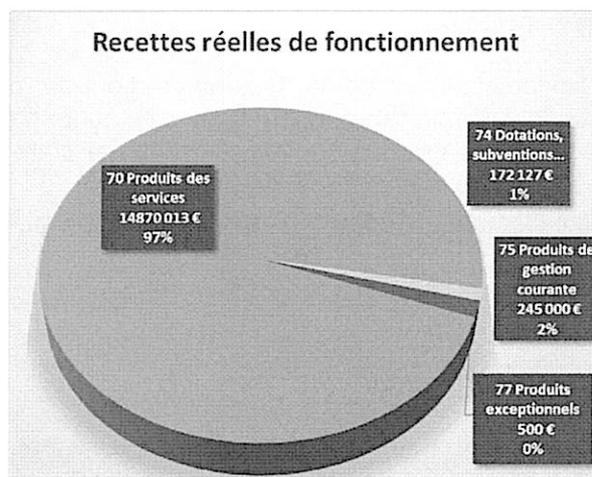
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 551 613
<i>Virement complémentaire</i>	2 389 507

#### 2.1.1 Section d'exploitation

Elle s'équilibre à hauteur de 17 946 k€.

**Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 15 288 k€.**

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 348 k€ au titre des subventions transférables. Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 2 310 168,14 €.



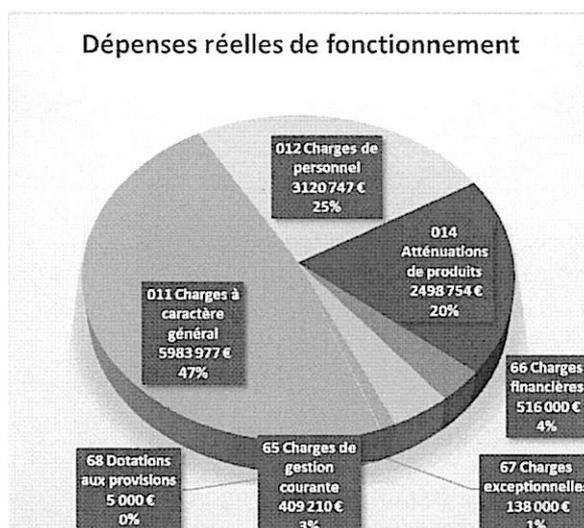
Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués de :

- la vente d'eau aux abonnés pour 7,57 M€ soit 51 % du poste, les recettes sont calculées sur la base d'une hausse des tarifs de l'eau de 4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- la location de compteurs aux abonnés pour 2,68 M€,
- la redevance pollution pour 1,7 m€ qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant),
- la redevance pour la modernisation des réseaux pour 650 k€,
- la redevance pour la préservation de la ressource pour 453 k€,
- la facturation de mise à disposition de personnel au budget principal pour des missions du service pluvial : 0,65 M€,
- la réalisation de branchements neufs : 0,46 M€,
- la refacturation au budget assainissement d'une partie du coût du marché d'externalisation de la facturation avec Eau de Normandie.

Les tarifs de l'eau augmentent de 4% en 2025 afin de couvrir les charges récurrentes (surtout d'énergie) de ce budget qui n'ont fait qu'augmenter ces dernières années.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 12 656 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 5 290 k€ dont 2 900 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 2 390 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 47 % des dépenses réelles d'exploitation sont composées notamment :

- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 29 % des charges à caractère général soit 1 700 k€ ;
- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 1 100 k€ ;
- du reversement aux agences de l'eau d'une partie des recettes de la redevance pollution, estimée à 535 k€ ;
- de la réalisation de 116 branchements neufs soit 464 k€ ;
- de l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités : 254 k€ ;
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux) pour 269 k€.

- de frais de carburant et d'entretien de véhicules 118k€ ;
- de frais de gestion liés aux fonctions support pour 204 k€,
- de frais d'entretien et maintenance pour 184 k€,
- de prestations de services pour 132 k€.

Les frais d'études sur la faisabilité de la filière agricole et le suivi annuel de la qualité des eaux brutes de 3 captages (+125k€) ainsi que des indemnités des agriculteurs à la Neuville des Vaux impactés par la déclaration d'utilité publique (200k€) sont les principales augmentations du chapitre 011 entre 2024 et 2025.

Les **dépenses de personnel (chapitre 012)** représentent 25 % des dépenses d'exploitation soit 3 120 k€ et sont composées d'une part de charges directes de personnel pour 2 803 k€ et d'autre part de charges indirectes de personnel (317 k€). Ces charges indirectes sont liées à la refacturation du budget assainissement et du budget principal dans le cadre de missions réalisées par des agents de ces budgets et relevant de la compétence eau d'une part et de la compétence pluviale d'autre part.

Le chapitre 012 pour l'année 2025 intègre l'augmentation des charges CNRACL sur les effectifs titulaires (soit la majorité des agents), l'augmentation du SMIC depuis le 01/11/2024 de 2% sur les non titulaires et l'augmentation de 1% pour la contribution employeur maladie pour les titulaires qui passe de 8,88% à 9,88%.

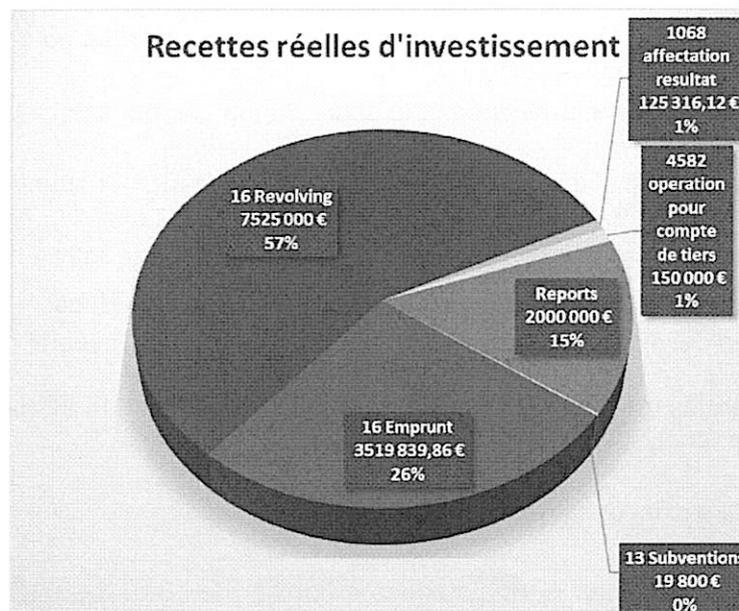
Les **atténuations de produits (chapitre 014)** qui représentent 20 % des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 786 k€, et à la redevance Agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 712 k€.

Les **charges de gestion courantes (chapitre 65)** intègrent notamment les crédits nécessaires pour comptabiliser les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

### 2.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 36 221 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 13 339 k€.



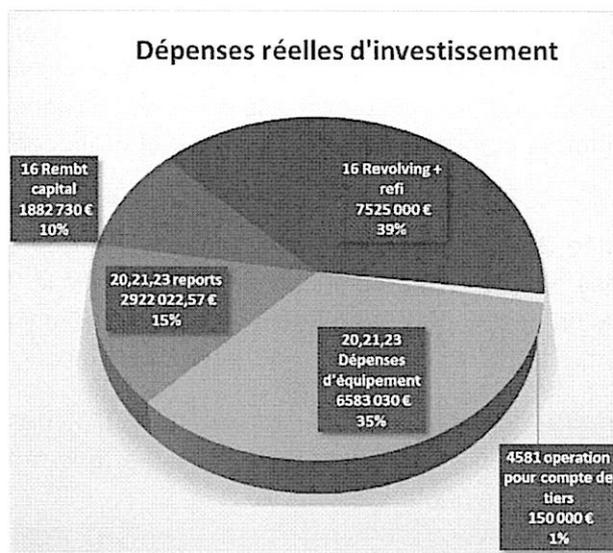
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 22 100 k€ :

- 2 900 k€ ont été inscrits au titre des amortissements,
- 2 374 k€ au titre du virement à la section d'investissement,
- 16 810 k€ au titre des opérations patrimoniales.

Le résultat d'investissement cumulé 2024 est de 796 706,45 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 063 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 17 158 K€ dont 348 k€ au titre des subventions transférables et 16 810 k€ au titre des opérations patrimoniales.



Les dépenses réelles d'équipement (hors opération pour compte de tiers) s'élèvent à 6 583 k€.

Elles concernent principalement :

- La maîtrise d'œuvre et les travaux de remise en service et rénovation sur plusieurs réservoirs (les Dominicaines, la sablonnière, Saint Germain de Fresney) pour 636,5 k€,
- Les frais de maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation sur les captages d'Arnières/Iton pour 416,4 k€,
- La maîtrise d'œuvre et le contrôle du renouvellement eau potable pour les rues du secteur de la sablonnière et Chartraine pour 435 k€
- Des installations et agencements dans le cadre du marché de facturation eau potable pour 2 181 k€
- De la maîtrise d'œuvre et des travaux route de Conches/carrefour avenue Foch pour 250 k€, rue grande pour 300 k€, à Jouy sur Eure pour 450 k€
- Acquisition de véhicules et camion grue auxiliaire ampiroll pour 339 k€,
- Les frais de maîtrise d'œuvre pour le secteur est (Fauville - Huest - Gauciel - Miserey - BA105) en vue des renforcements et des interconnexions des réseaux pour 50 k€,
- Achat de différents matériels nécessaires à l'exploitation pour 414 k€ (pompes, débitmètres, compresseurs, analyseurs, armoires électriques...)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 882 k€.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 19 k€. La totalité des subventions concerne des subventions d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'agence de l'eau.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 3 520 k€.

## 2.2 Service assainissement

Depuis l'exercice 2024 la gestion du sud du territoire a été reprise en régie. Les inscriptions du budget 2025 tiennent compte de ce qui a été réellement consommé pour ce secteur en 2024.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	17 781 967
Recettes réelles d'investissement	9 799 756
<b>Besoin de financement</b>	<b>7 982 211</b>
Remboursement capital	3 399 050
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>11 381 261</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	14 056 650
Dépenses réelles d'exploitation	10 817 428
<b>Autofinancement brut</b>	<b>3 239 222</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	8 142 039

### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	3 194 099
<i>Virement complémentaire</i>	45 123

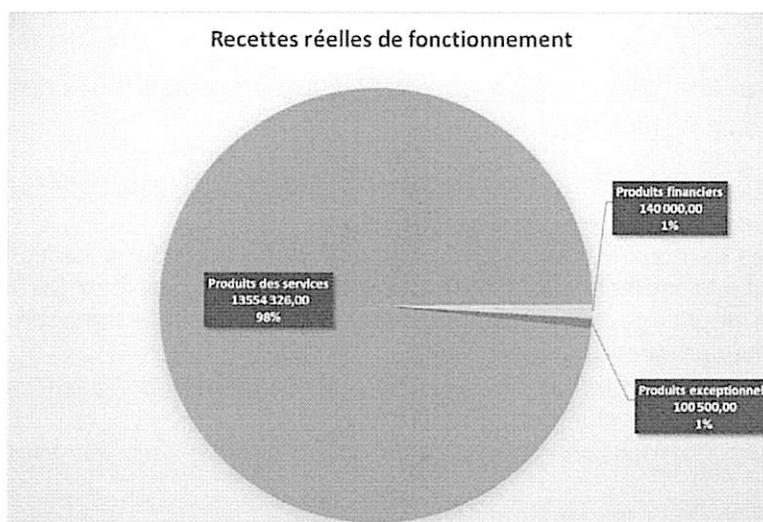
### 2.2.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 14 962 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 13 795 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 906 k€ au titre des subventions transférables.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 261 824,11 €.



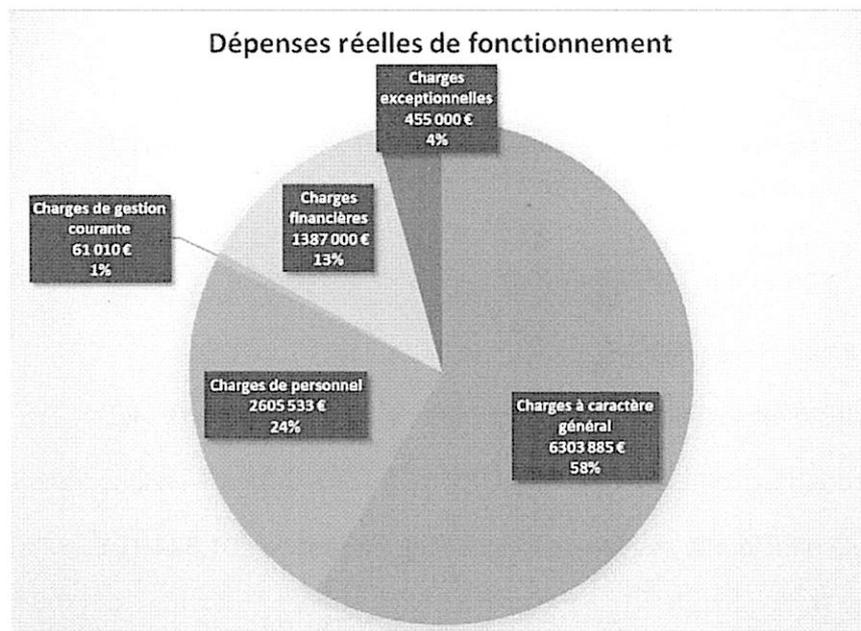
Les **produits des services (chapitre 70)** sont calculés sur la base d'une augmentation des tarifs de 4 % à compter du 01 janvier 2025.

Ils sont majoritairement constitués de :

- la redevance assainissement (12,27 M€ soit 90% du poste) ;
- recettes liées aux branchements assainissement pour 320 k€ ;
- recettes de facturation d'interventions pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux : 112 k€
- la vente d'électricité produite par le CTEU : 130 k€ ;
- recettes liées à l'entretiens des avaloirs d'eaux pluviales sur Evreux : 91,8 k€.
- la facturation de mise à disposition de personnel au budget principal et eau : 384 k€.
- recettes liées au traitement des matières externes du CTEU pour 202 k€

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 10 817 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 145 k€ : 4 100 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 45 123,11 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 58% des dépenses réelles d'exploitation sont composées notamment :

- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 2 606 k€),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (370 k€), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues...
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (450 k€),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (832 k€),
- de la réalisation de branchements neufs soit 317 k€ ;

- des produits de traitement et fournitures diverses (730 k€). Le prix des produits de traitement a augmenté de manière considérable depuis 2023.
- des frais d'études amont 18,4 k€,
- des frais de gestion liés aux fonctions support pour 336 k€
- des frais de carburant et entretien des véhicules pour 185 k€,
- les frais d'assurance, frais d'acte et contentieux pour 123,5 k€.

Les principales augmentations du chapitre 011 entre 2024 et 2025 sont dues aux coûts d'électricité et de gaz (+410k€), à l'entretien et réparation des pièces sur le bâtiment du CTEU (+170k€) ainsi que sur les remboursements de frais pour l'entretien des véhicules et carburant au budget principal (45k€).

Les **dépenses de personnel (chapitre 012)** qui représentent 24 % des dépenses réelles d'exploitation soit 2 605 k€ et sont composées d'une part de charges directes de personnel pour 2 125 k€ et d'autre part de charges indirectes de personnel (480 k€). Ces charges indirectes sont liées à la refacturation du budget eau dans le cadre de missions réalisées par des agents de ce budget relevant de la compétence assainissement.

Le chapitre 012 pour l'année 2025 intègre l'augmentation des charges CNRACL sur les effectifs titulaires (soit la majorité des agents), l'augmentation du SMIC depuis le 01/11/2024 de 2% des non titulaires et l'augmentation de 1% pour la contribution employeur maladie pour les titulaires qui passe de 8,88% à 9,88%.

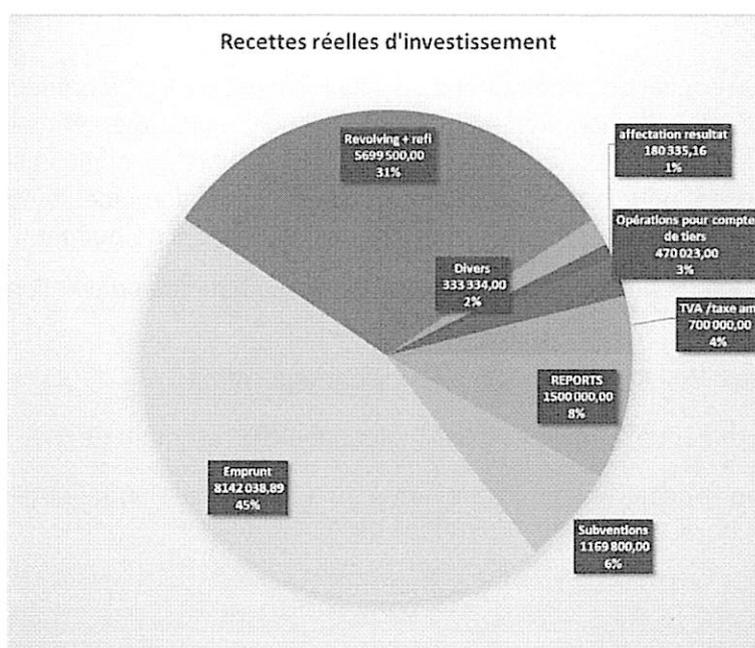
Au 1<sup>er</sup> décembre 2024, le nombre de postes budgétaires est de 46, ce sont tous des postes permanents à temps complet.

#### 2.2.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 42 005 k€.

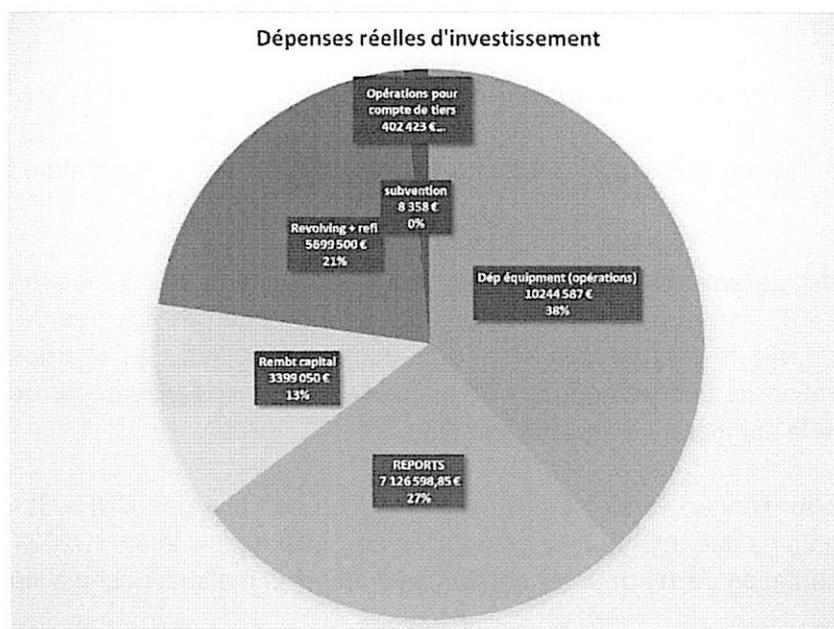
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 18 195 k€.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 18 364 k€ dont 4 100 k€ ont été inscrits au titre des amortissements, 45 k€ au titre du virement à la section d'investissement et 14 219 k€ au titre des opérations patrimoniales.



L'excédent cumulé d'investissement 2024 est de 5 446 263,69 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 26 881 k€.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **10 245 k€** (hors RAR). Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation du réseau pour 1 248 k€ : rue Chartraine, et rue de la sablonnière à Evreux, rue du clos Bourdin à Saint André de l'Eure,
- les frais de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les captages d'Arnières/Iton pour 2 354 k€,
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau des eaux usées de la base 105 pour 100 k€,
- les équipements spécifiques d'exploitation, matériels industriels et les travaux annuels sur les installations et le réseau pour 4 362 k€,
- l'extension de zone rue Firmin Didot à Mesnil sur l'Estrée pour 875 k€,
- des travaux d'amélioration de la file de boues STEU à La Couture Bousseuy pour 320 k€,
- le schéma directeur assainissement eaux usées pour 625 k€,

Le remboursement du capital de la dette est de 3 399 k€. Il est couvert à hauteur de 333 k€ par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 1 170 k€ sont prévues au titre des conventions avec l'agence de l'eau (1 060 k€) et au titre d'un PUP (110 k€).

Le FCTVA est estimé à 700 k€ et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 8 142 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 15 125 k€ dont 906 k€ au titre des subventions transférables et 14 219 k€ au titre des opérations patrimoniales.

## 2.3 Budget annexe du SPANC – service public d’assainissement non collectif



Comme pour l’eau et l’assainissement, le budget doit s’équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L’équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	487 216 €
Recettes réelles d'investissement	53 168 €
<b>Déficit de financement</b>	<b>- 434 048 €</b>
Remboursement capital	- €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>- 434 048 €</b>

Ce besoin de financement de la section d’investissement est couvert, exclusivement par l’autofinancement dégagé par la section d’exploitation :

Recettes réelles d'exploitation	977 213 €
Dépenses réelles d'exploitation	543 165 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>434 048 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	172 625 €
<i>Virement complémentaire</i>	261 423 €

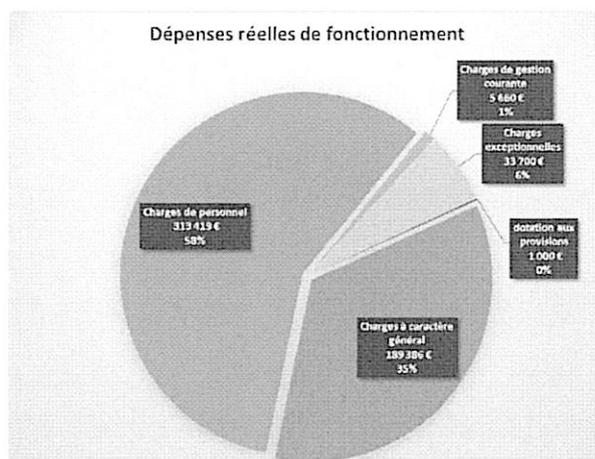
### 2.3.1 Section d’exploitation :

La section d’exploitation s’équilibre à hauteur de 979 k€.

Les recettes réelles d’exploitation hors résultat reporté s’élèvent à 540 k€. Il s’agit de la facturation des contrôles périodiques, contrôles avant cession, vidanges etc.

L’excédent cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 436 629,14 €.

Les dépenses réelles d’exploitation s’élèvent à 543 k€.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont composées notamment :

- frais de sous-traitance (39 k€) afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU,
- frais d'études et prestation pour 122 k€.

**Les dépenses de personnel (chapitre 012)** pour 313k€. Au 1<sup>er</sup> décembre 2024, le nombre de postes budgétaires est de 8, ce sont tous des postes permanents à temps complet.

Le chapitre 012 pour l'année 2025 intègre l'augmentation des charges CNRACL sur les effectifs titulaires (soit la majorité des agents), l'augmentation du SMIC depuis le 01/11/2024 de 2% des non titulaires et l'augmentation de 1% pour la contribution employeur maladie pour les titulaires qui passe de 8,88% à 9,88%.

Les **charges de gestions courantes (chapitre 65)** correspondent au montant des créances éteintes pour 5,7k€

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 436 k€ dont 6 k€ au titre des amortissements, 168 k€ de subvention afin de solder les comptes de chapitre 45 et 261 k€ au titre du virement du fonctionnement vers l'investissement.

### 2.3.2 Section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'excédent des années antérieures de 53 168,15 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 437 k€ dont 6 k€ au titre des amortissements 168 k€ de subvention afin de solder les comptes de chapitre 45 et 262 k€ au titre du virement du fonctionnement vers l'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 487 k€ et correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- achat d'un logiciel métier en remplacement de poséis pour 50k€, autres licences pour 5k€
- travaux de reprise de 6 installations en assainissement non collectif pour 33,6k€
- acquisition d'outils techniques pour le service (4 k€)
- acquisition de matériel de bureau et informatique (3 k€).

### 3 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	8 650 €
Recettes réelles d'investissement	1 811 835 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>1 803 185 €</b>
Remboursement capital	187 275 €
<b>Total excédent de la section d'investissement</b>	<b>1 615 910 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement	376 454 €
Dépenses réelles de fonctionnement	212 454 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>164 000 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	164 000 €
<i>Virement complémentaire</i>	

Le budget annexe de la pépinière scientifique est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers.

Le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté sera ajusté en cours d'exercice. En effet, l'exercice 2025 est marqué par un évènement majeur concernant ce budget annexe : la cession du site. Toutefois dans la mesure où à la date de préparation et de stabilisation du budget, la date de signature définitive de la vente n'était pas arrêtée, les dépenses fixes ont été inscrites pour une période de 12 mois.

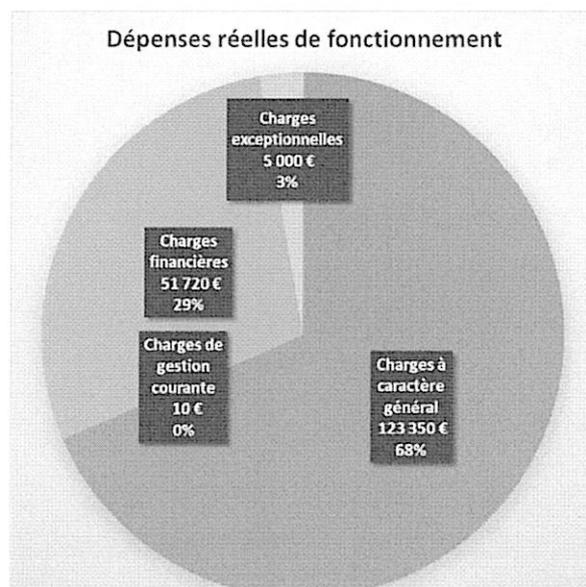
#### 3.1 Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 467 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 376 k€ et sont constituées des produits de gestion courantes, notamment les loyers et les refacturations de charges.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 91 k€ au titre des amortissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 180 k€. Les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 123 k€, par prudence les dépenses ont été inscrites pour 12 mois. Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 51,7 k€.



Les dotations aux amortissements du bâtiment (255 k€) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 91 k€.

Le déficit cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 32 373,99 € pour 2024 du fait de locaux vacants générant néanmoins des charges fixes de fonctionnement.

### 3.1.1 Section d'investissement :

La section d'investissement est en suréquilibre de 1 782k€. Les dépenses s'élèvent à 4 552 k€ et les recettes à 6 334 k€.

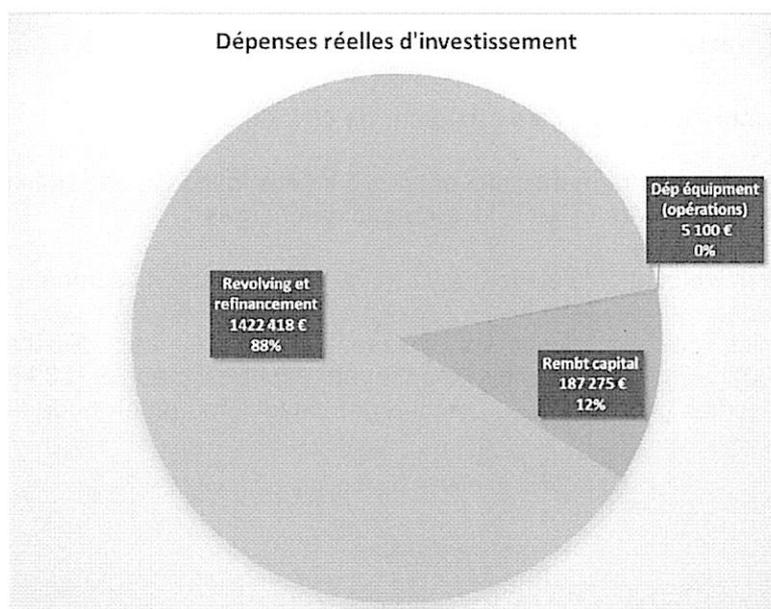
Les recettes sont constituées de :

- la dotation aux amortissements (255 k€),
- d'opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 2 845 k€. Ces crédits sont inscrits pour des raisons techniques (en parallèle, une recette de même montant est également inscrite). Ils sont destinés à faciliter la gestion de trésorerie, afin de permettre de réaliser d'éventuels remboursements anticipés temporaires de contrats de prêts revolving. Parallèlement une inscription d'un montant de 1 548k€ est réalisée au chapitre 16.
- du produit de cession de l'immeuble de la bio-pépinière (1 548k€)

L'excédent cumulé d'investissement est de 263 835,15 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 616 k€, représentant le remboursement du capital de la dette (187 k€), et pour 6,85 k€ de dépenses d'équipement (y compris RAR).

Le montant des dépenses d'ordre s'élève à 2 935k€ et correspond à l'amortissement des subventions d'équipement pour 91 k€ et aux opérations patrimoniales pour 2 845k€.



## 4 Budget annexe mobilités



Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement mobilité, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, la tarification des usagers.

EPN exerce en direct la compétence transport scolaire sur l'ensemble du territoire.

Ce budget est établi hors taxes.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Dépenses réelles d'investissement	5 672 914 €
Recettes réelles d'investissement	2 806 628 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 866 286 €</b>
Remboursement capital	530 450 €
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>3 396 736 €</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	21 151 771 €
Dépenses réelles d'exploitation	19 361 870 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 789 901 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	1 606 835 €

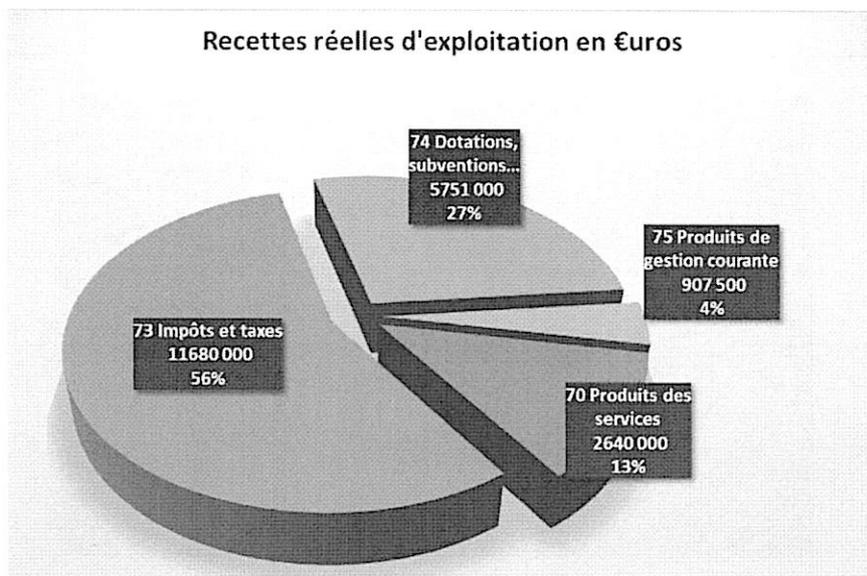
### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	1 787 730 €
<i>Virement complémentaire</i>	2 171 €

#### 4.1.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 21 514 k€.

Les recettes réelles d'exploitation hors résultat reporté s'élèvent à 20 979 k€.



En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement mobilité est estimé à 11 680 k€. Il a été décidé une augmentation du versement mobilités à 1% à partir du 1er septembre 2024. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP.

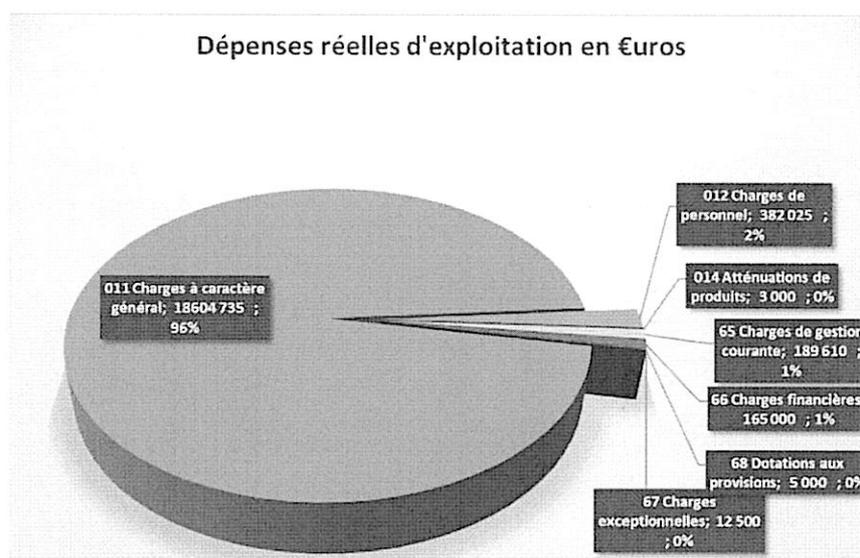
Les **dotations et subventions** (chapitre 74), comprennent la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (5,7 M€).

Il n'est pas prévu de versement de subvention du budget principal pour 2025.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers, estimés à 2 640 k€ pour 2025.

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.

Le résultat cumulé affecté à la section de fonctionnement est de 173 270,67 €.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 19 361 k€.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 96 % des dépenses d'exploitation

sont composées notamment :

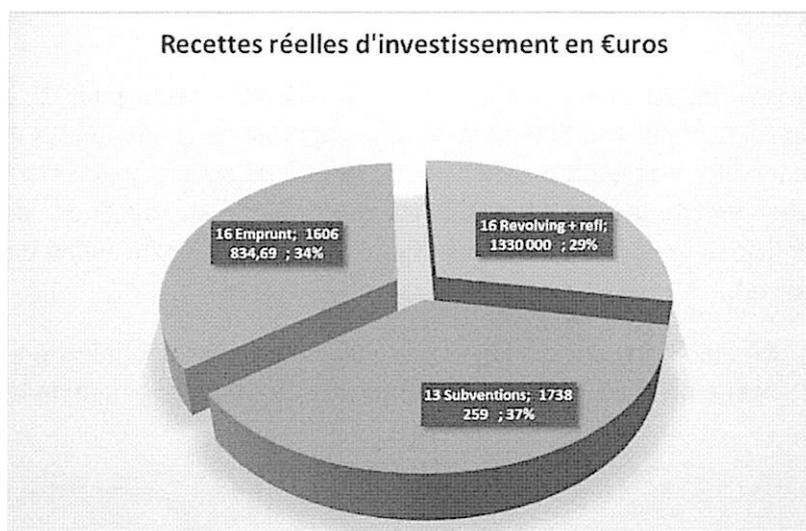
- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat d'organisation du service public pour 11 732 K€ (soit 56% du poste), les sommes inscrites s'appuient sur le nouveau contrat d'OSP le précédant s'arrêtant à 2024.
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 6 170 K€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 152 k€ dont 1 150k€ au titre des amortissements et 2k€ au titre du virement à la section de fonctionnement.

#### 4.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 18 556 k€.

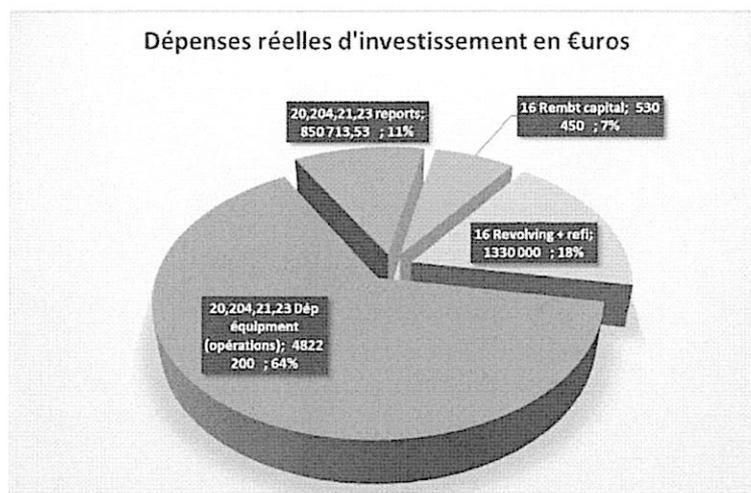
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 675 k€ dont un emprunt d'équilibre de 1 607 k€.



Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 12 812 k€ dont 2 150k€ au titre des amortissements et 10 660k€ au titre des opérations patrimoniales.

L'excédent cumulé d'investissement est de 1 068 369,17 €.

Les dépenses réelles d'investissement hors résultat reporté s'élèvent à 7 533 k€ y compris un remboursement d'emprunt de 530k€.



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 673 k€ (y compris RAR). Elles concernent principalement :

- L'acquisition de 2 bus pour un montant total de 693 k€ et 1 minibus pour 55 k€.
- Une station de lavage au dépôt autobus pour 96 k€ et renouvellement d'un banc de frein pour poids lourds pour 41,2 k€.
- Le déménagement du vélo park en face du jardin botanique pour 60 k€.
- Création d'une rampe d'accès à la voie verte pour 350 k€.
- Le lancement d'une mission d'AMO pour le schéma directeur pour 70 k€.
- Les frais d'étude pour aire de covoiturage et étude de circulation sur le territoire pour 90 k€.
- Le logiciel Zenbus et le nommage du réseau transport EPN pour 75 k€.
- L'aménagement de la voie verte de la cavée boudin à la gare pour un montant de 3 195 k€.

Ces investissements illustrent la volonté d'EPN de s'engager vers des transports collectifs toujours plus performants et adaptés aux besoins de la population.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 530 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 11 022 k€ inscrits pour 362 k€ au titre des subventions transférables et pour 10 660 k€ au titre des opérations patrimoniales. Il s'agit de crédits nécessaires pour constater des écritures techniques (8 000 k€ pour régulariser les avances faites dans le cadre des différents marchés de travaux ; 2 660 k€ destinés aux écritures de remboursements anticipés temporaires réalisés dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la dette et de la trésorerie).

En recettes, une subvention DSIL de 354 k€, et une subvention de l'état (ministère de l'écologie) pour 815 k€ et une recette de la Région de 415 k€ au titre de l'aménagement de la voie verte cavée boudin gare.

Une recette de l'Etat de 153 k€ est prévue au titre des travaux pour la rampe d'accès au niveau du stade Jean Bouin.

## 5 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)



Ces budgets sont au nombre de 4, répartis comme suit :

EN EUROS	SECTION	SECTION	TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>ZONE D'ACTIVITES HTVA</b>	<b>10 150 038</b>	<b>4 525 352</b>	<b>14 675 390</b>
ZAC DU LONG BUISSON 3	6 132 125	2 552 922	8 685 047
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 974 603	1 928 751	5 903 354
ZA GAUVILLE PARVILLE	43 311	43 678	86 989
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>	<b>8 053 402</b>	<b>5 552 372</b>	<b>13 605 774</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	8 053 402	5 552 372	13 605 774
<b>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</b>	<b>18 203 440</b>	<b>10 077 724</b>	<b>28 281 164</b>

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, chaque fin d'exercice, à stocker les dépenses de fonctionnement afin que les parcelles soient comptabilisées à leur coût de revient. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure des acquisitions, et de la réalisation d'études et travaux.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont déstockées pour le montant de la cession, via la réalisation d'écritures d'ordre. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2025 sont les suivantes :

### 5.1.1 Principales recettes foncières attendues en K€

Budget	Montant
ZA DES SURETTES - GRAVIGNY	558 640
ZAC VALLON FLEURI - SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	800 000
	1 358 640

### 5.1.2 Principales actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Budget	Montant	Commentaire
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	50 k€	provision pour études complémentaires avant vente et viabilisation terrain CFAIE
ZAC VALLON FLEURI - SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	88 k€	Frais de géomètre, frais avocat contentieux DREAL et reprise dossier autorisation environnementale selon décision du tribunal administratif
ZAC LONG BUISSON 3	300 k€	Participation d'équilibre à verser au concessionnaire

## GLOSSAIRE

<b>CAF</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	<b>Recettes fiscales</b>
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	<b>Dotations de l'Etat</b>
DGF	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>Constituée de deux parts :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle)</li> <li>- La dotation d'intercommunalité</li> </ul>

	<b>Compensations de la réforme de la taxe professionnelle</b>
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotations de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	<b>Péréquation</b>
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

